



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ouvrages d'art

Question écrite n° 89044

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à propos du projet de construction d'un viaduc en surplomb du quartier Jean-Bouin, dans la commune de Nîmes dans le Gard. Depuis 1995, les habitants du quartier Jean-Bouin ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Ouverte en février 1995 et close en mai de la même année, une enquête d'utilité publique aboutissait en août 1996 à un décret déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction d'un viaduc ferroviaire. Cet ouvrage était destiné à supprimer le point de rebroussement du pont de Courbessac et à rendre plus fluide le trafic ferroviaire sur la ligne Tarascon-Sète et les liaisons entre les villes de Nîmes et d'Alès. Ce projet de réalisation a été en sommeil durant de nombreuses années. Depuis 2004, il est à nouveau à l'ordre du jour, et ce malgré la vive opposition des riverains et des élus qui combattent ce projet ubuesque, malgré les risques hydrauliques dans un secteur très souvent touché par les inondations et malgré les graves nuisances environnementales. En effet, il est étonnant de constater à quel point ce projet, qui a subi entre-temps et sans concertation des modifications substantielles inattendues (pont haubané sur pile centrale de 40 mètres de haut), est en inadéquation avec la réalité des techniques actuelles et le développement de la politique ferroviaire. Les objectifs poursuivis il y a dix ans ne sont plus d'actualité. En effet, les gains de temps escomptés, leurs conditions de mise en oeuvre et le projet de contournement ferroviaire de la ville de Nîmes remettent largement en cause la pertinence de la réalisation d'un tel ouvrage. Plus étonnant encore, la différence démesurée, de l'ordre de 143 %, qui vient d'être constatée entre le coût initial du projet tel que prévu dans la déclaration d'utilité publique et celui affiché aujourd'hui par Réseau ferré de France ! Aussi, il lui demande instamment, au regard de toutes ces constatations, de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure le maintien d'un tel investissement est encore souhaitable.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89044

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 3001